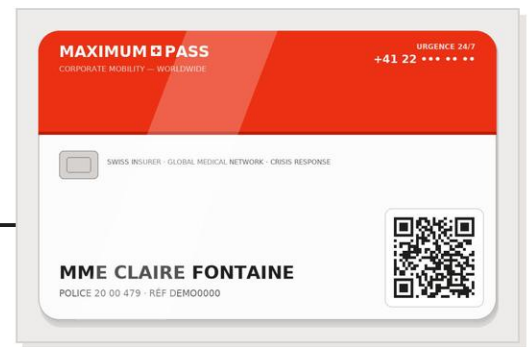


Vos collaborateurs partent couverts. Vous, vous gardez la preuve.

Une compagnie d'assurances suisse règle l'hôpital et le rapatriement. Le logiciel fait, date et garde chaque geste qui conditionne ces garanties — pour vous comme pour chacun de vos collaborateurs.

**1,5 M**

CHF de frais médicaux d'urgence

Illimité

évacuation et rapatriement

24/7

un seul numéro d'urgence

8 / 10

obligations prouvées sans vous

990 €

par an et par personne — voyages illimités, logiciel compris

Pack VIP Extreme : 2 290 €

Souscription en trois minutes, sans questionnaire médical. La couverture court dès le paiement.

CE QUI PART LE JOUR DE LA SIGNATURE

- L'attestation nominative et la carte d'assuré de chaque collaborateur, par e-mail, en trente secondes.
- Votre espace entreprise : vos équipes sur le planisphère, vos dix obligations suivies, votre registre de preuve.
- Un seul numéro d'urgence, 24/7 — le même pour vos collaborateurs et pour l'accueil de l'hôpital qui les reçoit.

Ce que le contrat paie

Trois choses qu'un contrat de carte bancaire ne fait pas.

L'hôpital est payé sans que personne n'avance

L'assureur adresse sa garantie de paiement au service financier de l'établissement et règle la facture, jusqu'à 1,5 M CHF. Personne ne sort 10 000 € de sa carte personnelle.

Le rapatriement n'a pas de plafond

Évacuation et rapatriement médical illimités, partout dans le monde. L'équipe médicale de l'assureur organise le transport et choisit l'établissement d'arrivée — personne n'improvise à 3 h du matin.

Un seul numéro, et il décroche

Médical, sécurité, voyage : votre collaborateur ne cherche jamais qui appeler, et l'accueil de l'hôpital compose le même numéro.

LE DÉTAIL, GARANTIE PAR GARANTIE

Frais médicaux d'urgence à l'étranger	jusqu'à 1 500 000 CHF/EUR/USD
Évacuation et rapatriement médical	illimités, dans le monde entier
Recherche et sauvetage	jusqu'à 50 000 CHF
Garantie de paiement directe	hospitalisation réglée directement à l'établissement
Annulation ou modification de voyage	jusqu'à 1 000 CHF
Interruption de voyage	jusqu'à 10 000 CHF
Avance de fonds (perte/vol de moyens de paiement)	jusqu'à 10 000 CHF
Responsabilité civile privée à l'étranger	jusqu'à 1 000 000 CHF

Le tableau complet des deux packs est en libre accès sur maximum-insurance.com/docs.

Et le logiciel, lui, travaille pour vous

Inclus, jamais facturé à part. Quatre promesses — les mêmes que sur maximum-insurance.com/duty-of-care.

1 Vous êtes couvert, tout de suite

L'attestation et la carte partent par e-mail en trente secondes. Vous ajoutez vos collaborateurs une fois : c'est la seule saisie.

2 Chacun part préparé — sans que vous couriez après

Sa carte, la notice des six gestes, son accusé daté. Vos déplacements s'inscrivent seuls depuis les confirmations de votre agence.

3 Le jour où ça arrive, vous n'avez rien à porter

Il appelle, l'assureur prend le relais, il déclare depuis son espace dans les trente jours.

4 Et vous pouvez le prouver, à la date près

Huit obligations sur dix se prouvent sans vous. Le registre sort en CSV, daté et nominatif, et le certificat employeur en PDF.

MAXIMUM INSURANCE

Programme Corporate Mobility — police collective n° 20 00 479

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EMPLOYEUR

Employer Duty of Care Compliance Certificate

EMPLOYEUR / EMPLOYER

Votre entreprise

Émis le / issued on : 2026-09-21 · Police collective n° 20 00 479

Le présent certificat atteste que les collaborateurs listés ci-dessous bénéficient, pendant leurs déplacements professionnels, de la couverture Corporate Mobility portée par une compagnie d'assurances suisse (frais médicaux d'urgence jusqu'à 1 500 000 CHF/EUR/USD, évacuation et rapatriement illimités, assistance 24/7 via notre réseau médical mondial).

COLLABORATEUR	DESTINATION	PÉRIODE
Claire Fontaine	Tokyo, Japon	2026-09-12 ~ 2026-09-26
Marc Delage	New York, USA	2026-10-03 ~ 2026-10-09
Anna Keller	Nairobi, Kenya	2026-09-20 ~ 2026-10-15

Ce certificat est accepté pour les demandes de visa des collaborateurs, y compris Schengen.

URGENCE MÉDICALE & SÉCURITÉ — 24/7

+41 22 *** ** · operations@maximum-insurance.com

Maximum Insurance — programme Corporate Mobility porté par une compagnie d'assurances suisse (police collective n° 20 00 479, réseau médical mondial). Les garanties s'appliquent selon les Conditions Générales Corporate Mobility 2026 et la Table des Garanties, disponibles sur cette page. Couverture hors du pays de résidence, subsidiaire aux régimes obligatoires.

MAXIMUM INSURANCE

Programme Corporate Mobility — police collective n° 20 00 479

ATTESTATION D'ASSURANCE

Insurance Certificate

ASSURÉ

Mme Claire Fontaine

DATE DE NAISSANCE

1988-02-11

NATIONALITÉ

Française

FORMULE

Pack VIP

N° DE POLICE

20 00 479 — ref. DEMO0000

DESTINATION

Tokyo, Japon

PÉRIODE DE VALIDITÉ

du 2026-09-12 au 2027-09-11

GARANTIES PRINCIPALES

- Frais médicaux d'urgence à l'étranger : jusqu'à 1 500 000 CHF/EUR/USD
- Évacuation et rapatriement médical : illimités, monde entier
- Garantie de paiement directe (hospitalisation)
- Annulation ou modification de voyage : jusqu'à 1 000 CHF
- Responsabilité civile privée à l'étranger : jusqu'à 1 000 000 CHF
- Décès ou invalidité accidentels : jusqu'à 150 000 CHF

Cette attestation est acceptée pour les demandes de visa, y compris Schengen.

This certificate is valid for visa applications, including Schengen.

URGENCE MÉDICALE & SÉCURITÉ — 24/7

+41 22 *** ** · operations@maximum-insurance.com

Maximum Insurance — programme Corporate Mobility porté par une compagnie d'assurances suisse (police collective n° 20 00 479, réseau médical mondial). Les garanties s'appliquent selon les Conditions Générales Corporate Mobility 2026 et la Table des Garanties, disponibles sur cette page. Couverture hors du pays de résidence, subsidiaire aux régimes obligatoires.

Certificat employeur · attestation nominative

LES QUATRE DÉLAIS QUE NOUS TENONS POUR VOUS

Enregistrer le déplacement (art. 18.2.6)

avant le départ, sur les destinations les plus sensibles

Avis écrit de décès accidentel (art. 25.3)

sous 24 heures

Demander le collaborateur remplaçant (art. 11.1)

sous 8 jours

Déclarer le sinistre (art. 35.7)

sous 30 jours

Maximum Insurance — programme Corporate Mobility porté par une compagnie d'assurances suisse (police collective n° 20 00 479, réseau médical mondial). Les garanties s'appliquent selon les Conditions Générales Corporate Mobility 2026 et la Table des Garanties, disponibles sur maximum-insurance.com/docs. Couverture hors du pays de résidence, subsidiaire aux régimes obligatoires.

Maximum Insurance · c/o WinHealth Group SA · Rue François-Versonnex 7 · 1207 Genève, Suisse · FINMA F01210623 · Information générale, ne constitue pas un conseil personnalisé.

Pourquoi nous, et pas l'assureur en direct

- Votre déclaration passe d'abord chez nous

Nous la relisons avant qu'elle parte, et nous vous disons ce qui va coïncider. En direct, vous êtes seul le jour du refus.
- Une garantie conditionnelle vaut ce que vaut l'organisation qui la tient

Chaque garantie forte de ce contrat a une condition qui se joue avant ou pendant le voyage. Le logiciel tient ces conditions, une par une, et les date.
- La preuve vous appartient

Registre exportable en CSV, certificat employeur en PDF : vous repartez avec, et ils se lisent sans nous.

MAXIMUM  INSURANCE

DESCRIPTIF DES COUVERTURES	MAX. CHF/EUR/USD PAR ASSURÉ PAR CAS	TERRITORIALITÉ
FRAIS MEDICAUX		
Frais médicaux à l'étranger Remboursement, avance ou prise en charge des frais réels en complément du régime primaire d'Assurance Maladie et de tout autre régime complémentaire	max. 1'500'000.00	Hors du pays de domicile
Frais médicaux dans le pays de domicile Remboursement, avance ou prise en charge des frais réels d'urgence en complément du régime primaire d'Assurance Maladie et de tout autre régime complémentaire	max. 40'000.00	Pays de domicile
ASSISTANCE MEDICALE		
Frais de recherche et secours	max. 50'000.00	Monde entier
Transport médical : - Evacuation médicale - Rapatriement médical	Illimité	Monde entier
Envoi d'un médecin sur place	Illimité	Monde entier
Suivi des soins stationnaires et ambulatoires	Assistance téléphonique	Monde entier
Assistance décès: - Rapatriement de corps en cas de décès - Assistance formalités suite à un décès	Illimité	Monde entier

Dix minutes suffisent pour voir
maximum-insurance.com/duty-of-care

Le parcours complet, avec les données d'une équipe fictive : vous cliquez, vous voyez.
Une question ? **contact@maximum-insurance.com**



Scannez : voyez-le tourner

URGENCE 24/7 +41 22 operations@maximum-insurance.com

Assistance psychologique pour l'assuré et les membres de la famille proche	2 consultations	Monde entier
Maximum Insurance programme Corporate Mobility porté par une compagnie d'assurances suisse (police collective n° 20 00 479, réseau médical mondial). Les garanties s'appliquent selon les Conditions Générales Corporate Mobility 2026 et la Table des Garanties, disponibles sur maximum-insurance.com/med. Couverture hors-pays de résidence, subsidiaire aux régimes obligatoires.		
ANNULATION (pack VIP)	max. 1'000.00	Monde entier
ANNULATION (pack VIP Extrême)	max. 20'000.00	Monde entier
ANNULATION ou modification de voyage avant le départ	max. 20'000.00	Monde entier

Maximum Insurance, Rue François-Versonnex 7 · 1207 Genève, Suisse · FINMA F01210623 · Information générale, ne constitue pas un conseil personnalisé